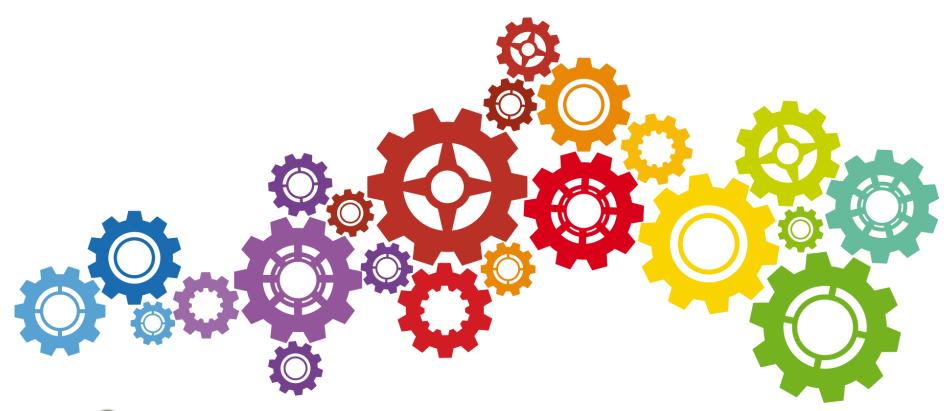
Organisation et gestion des entreprises





Correction des exercices du chapitre I: Les entreprises 21-22 • Exercices notés sur 110 ramené sur 20 (2 décimales non arrondi)

• Stats G5

	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Total	Moyenne
	5,00	22,00	15,00	8,00	12,00	10,00	28,00	10,00	110,00	20,00
Moyenne	2,10	16,59	8,62	5,00	7,79	6,04	10,40	3,52	60,06	10,92
Ecart-type	0,00	5,68	3,20	2,52	2,27	3,93	4,20	2,43	0,00	0,00
TX de réussite des présentés	40,00%	90,00%	70,00%	74,00%	86,00%	76,00%	20,00%	34,00%	64,00%	66,00%
Comptage inscrits	52	52	52	52	52	52	52	52	52	52
Comptage non présentés	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Comptage présentés	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50
Echecs	30	5	15	13	7	12	40	33	18	17
Réussis	20	45	35	37	43	38	10	17	32	33
Maximum	5,00	22,00	15,00	8,00	11,00	10,00	20,00	7,00	80,00	14,55
Minimum	0,00	5,00	1,00	2,00	4,25	5,00	7,00	1,00	33,50	6,09
Médiane	0,00	17,00	9,00	4,00	8,00	5,00	10,00	4,00	59,50	10,84

• Stats IR5

	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Total	Moyenne
	5,00	22,00	15,00	8,00	12,00	10,00	28,00	10,00	110,00	20,00
Moyenne	3,11	15,73	8,18	4,58	8,38	7,02	8,98	1,91	57,89	10,53
Ecart-type	0,00	7,90	3,98	2,97	3,65	4,40	5,44	2,21	25,64	2,53
TX de réussite des présentés	62,22%	97,78%	93,33%	40,00%	97,78%	82,22%	91,11%	13,33%	66,67%	66,67%
Comptage inscrits	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55
Comptage non présentés	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Comptage présentés	45	45	45	45	45	45	45	45	45	45
Echecs	17	1	3	27	1	8	4	39	15	15
Réussis	28	44	42	18	44	37	41	6	30	30
Maximum	5,00	22,00	15,00	9,00	11,25	10,00	25,00	8,00	82,50	15,00
Minimum	0,00	5,00	3,00	1,00	5,50	5,00	1,00	1,00	19,00	3,45
Médiane	2,50	13,75	8,00	4,00	8,38	5,00	8,00	0,00	55,75	10,18

Exercice 1.1.: Les secteurs institutionnels

Pai	Parmi ces propositions, lesquelles sont des secteurs institutionnels belges?				
	Marquez d'une « X » votre choix	oui	non		
Α	Votre médecin		Ø		
В	L'ensemble des ménages belges (notion macroéconomique)	×			
С	L'ensemble des administrations publiques belges	×			
D	Le boulanger du coin		☒		
E	La banque ING Belgique		Ø		
F	La commune de Liège		X		
G	L'ensemble des entreprises financières belges	☒			
Н	Les Etats-Unis d'Amérique		Z		
I	Le reste du monde (tous les pays du monde avec lesquelles la Belgique commerce)	⊠			
J	L'ensemble des ASBL belges au service des ménages	☒			
K	L'ensemble des entreprises belges non financières	☒			
L	La société Carrefour-Belgium		×		

Notation : Toutes les réponses sont bonnes 5/110. Une mauvaise réponse ou plus 0/100

Exercice 1.2.: Formes juridiques en Belgique

Noté: 22/110 (4*5+1+1)

Exercice 1.2.: Formes juridiques en Belgique

Cherchez sur Internet quatre entreprises établies en Belgique ayant une forme juridique et une taille différentes. Conseil : partez de la base de données BCE. Complétez le tableau (extensible) ci –dessous :

	NOM DE L'ENTREPRISE	FORME JURIDIQUE	SIEGE SOCIAL	OBJET SOCIAL (DETAILLE)	N°ENTREPRISE
	BCE	BCE	BCE	AMB	BCE
	WITMEUR ASSURAN CES	Société en comman dite ordinaire (1)	Vanderkinderes traat 82 Plan box 1 1180 Uccle Depuis le 1er juillet 2016	Article 4 Objet La société a pour objet tant en Belgique qu'à l'étranger, pour compte propre, en par ou seule, directement ou indirectement, a) Les prestations d'intermédiaire dans les assurances et les emprunts. b) Etude, organisation, et conseil concernant les affaires financières, commer fiscales et sociales et immobilières, en ce compris la consultance dans le de la gestion, du management et du marketing. c) Elle peut faire boutes opérations commerciales, industrielles, informatiques financières, immobilières et mobilières se rapportant directement ou indirec son objet social ou susceptible de favoriser son développement. La société prendre le contrôle de sociétés affiliées ou filiales, et leur prodiguer des swis d) Gérer le patrimoine de la société et le développer judicleusement. Dans le cadre de son objet social la société pourra se livrer à l'archat, l'embellis l'équipement, la mise en valeur, la construction, la location ou la prise en locatiblens immeubles ou pas. e) La participation, quelle qu'en soit la forme, dans la constitution, le dévelopt transformation et le contrôle de toutes les entreprises Belges ou étrangère commerciales, financières, industrielles ou autres, l'acquisition de n'importitires ou droits par le moyen de participation, apport, souscription, option di négociation ou toute autre façon. 1) La société peut se mettre en garantie et donner gage ou en hypothèque pe engagements conclus avec des tiers. Elle peut, en outre, pour ses autres biens, y compris le fonds de commerce, de ceux-ci en gage et donner aval en faveur de tiers. g) Accorder des emprunts et ouvertures de crédit à des sociétés ou particulie qu'en soit la forme, dans ce cadre elle peut également se mettre en garant aval (dans l'esprit le plus large) et exécuter toutes opérations commercied financières à l'exception toutefois de colles sui sont réservées aux banque d'épargne, sociétés hypothécaires et entreprises de capitalisation. h) La gestion de sociétés et établissements tant en Belgique qu'à l'étranger.	rctal 415 rctan r
(1) Conformém	ent au Code d	les sociétés et	associations, le	social, dans la mesure où, il est satisfait aux règles relatives aux accès à la profes que touts services dans le cadre de ses activités, l'énonciation qui précède étant é et non limitative. Elle peut, en outre faire la gestion de son propre patrimoine mobilier et immobilier.	non
terme «société «société en con			doit être lu comme anvier 2020.	Elle peut accomplir en Belgique ou à l'étranger toutes opérations généralement que commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement et indirectement à son objet. Elle peut s'inféresser par toutes voies dans toutes entreprises ou sociétés ayant u identique ou similaire au sien ou qui soit de nature à favoriser son développement o constituant pour elle une source ou un débouché.	elcc n ol

Exercice 1 :

OBJET SOCIAL

(DETAILLE) → AMB

Article 4 Objet

La société a pour objet tant en Belgique qu'à l'étranger, pour compte propre, en participation ou seule, directement ou indirectement,

- a) Les prestations d'intermédiaire dans les assurances et les emprunts.
- Etude, organisation, et conseil concernant les affaires financières, commerciales, fiscales et sociales et immobilières, en ce compris la consultance dans le domaine de la gestion, du management et du marketing.
- c) Elle peut faire toutes opérations commerciales, industrielles, informatiques, financières, immobilières et mobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptible de favoriser son développement. La société pourra prendre le contrôle de sociétés affiliées ou filiales, et leur prodiguer des avis.
- d) Gérer le patrimoine de la société et le développer judicieusement. Dans le cadre de son objet social la société pourra se livrer à l'achat, l'embellissement, l'équipement, la mise en valeur, la construction, la location ou la prise en location de biens immeubles ou pas.
- La participation, quelle qu'en soit la forme, dans la constitution, le développement, la transformation et le contrôle de toutes les entreprises Belges ou étrangères, commerciales, financières, Industrielles ou autres, l'acquisition de n'importe quels titres ou droits par le moyen de participation, apport, souscription, option d'achat, négociation ou toute autre façon.
- La société peut se mettre en garantie et donner gage ou en hypothèque pour tous engagements conclus avec des tiers.

Elle peut, en outre, pour ses autres biens, y compris le fonds de commerce, donner ceux-ci en gage et donner avail en faveur de tiers.

- g) Accorder des emprunts et ouvertures de crédit à des sociétés ou particuliers, quelle qu'en soit la forme, dans ce cadre elle peut également se mettre en garantie ou en avail (dans l'esprit le plus large) et exécuter toutes opérations commerciales ou financières à l'exception toutefois de celles sut sont réservées aux banques, calsse d'épargne, sociétés hypothécaires et entreprises de capitalisation.
- h) La gestion de sociétés et établissements tant en Belgique qu'à l'étranger.
 D'une manière générale toutes activités liées directement ou indirectement à son objet social, dans la mesure où, il est satisfait aux règles relatives aux accès à la profession, ainsi que touts services dans le cadre de ses activités, l'énonciation qui précède étant énonciative et non limitative.

Elle peut, en outre faire la gestion de son propre patrimoine mobilier et immobilier.

Elle peut accomplir en Belgique ou à l'étranger toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement et indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes entreprises ou sociétés ayant un objet identique ou similaire au sien ou qui soit de nature à favoriser son développement ou constituant pour elle une source ou un débouché.

Exercice 1: **OBJET SOCIAL** (DETAILLE) \rightarrow AMB

La societe peut egalement exercer ses activites commerciales notamment sous les genominations suivantes les dénominations sociales et les dénominations commerciales "Belfius Banque & Assurances", "Belfius Bank & Verzekeringen", "Belfius Bank & Versicherungen", "Belfius Bank & Insurance" et "Belfius".

La société est constituée pour une durée illimitée.

La société a la qualité de société ayant fait ou faisant publiquement appel à l'épargne.

Article 2 - SIEGE, BUREAUX

Le siège de la société est établi à 1210 Bruxelles (Saint-Josse-ten-Noode), Place Charles Rogier 11. Il peut être transféré dans un autre lieu, dans la Région de Bruxelles-Capitale, par décision du conseil d'administration. La société peut établir des bureaux et des agences partout où le conseil d'administration le juge utile.

Article 3 - OBJET

Mentionner sur la dernière page du Volet B: Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature)pas applicable aux actes de type « Mention »

Mod Word 15.1

Réservé Moniteur belge

La société a pour objet l'activité d'établissement de crédit dans le respect des conditions déterminées par la législation et la réglementation applicables aux établissements de crédit ayant reçu l'agrément de la Banque Nationale de Belgique.

La société peut ainsi - tant pour elle-même que pour compte de tiers ou en participation avec des tiers - par elle-même ou par l'intermédiaire de toute personne physique ou morale, tant en Belgique qu'à l'étranger, entreprendre toutes activités autorisées à un établissement de crédit et faire toutes opérations de banque, toutes opérations connexes aux opérations de banque, toutes opérations de services d'investissement et tous services connexes aux services d'investissement.

Elle peut entre autres:

- 1° effectuer les opérations de dépôt, de crédit au sens le plus large, de courtage, de bourse, d'émission, de garantie et de caution:
- 2° effectuer les opérations de crédit à court, moyen et long termes et favoriser les investissements des provinces, des communes et des organismes à caractère régional, ainsi que de tous établissements publics, sociétés, associations et organismes, constitués en vue de la réalisation d'objectifs provinciaux, communaux ou régionaux et auxquels les provinces, les communes et les organismes à caractère régional sont habilités à apporter leur concours:
- 3° favoriser, par des opérations de crédit appropriées, l'exécution courante des budgets des provinces, des communes, des organismes à caractère régional et de toutes les autres institutions visées au 2° ci-dessus ainsi que la gestion courante de leurs exploitations, régies et entreprises;

4° effectuer des transactions sur instruments financiers dérivés.

La société a également pour objet la distribution de produits d'assurances de sociétés d'assurances tierces. La société peut acquérir, posséder et vendre des parts d'associés et des participations dans une ou plusieurs entreprises, dans les limites prévues par le statut légal des établissements de crédit.

La société peut se livrer à toutes entreprises et faire toutes opérations, généralement quelconques, entre autres financières, commerciales, mobilières, immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet ou de nature à en favoriser la réalisation.

Toutes les dispositions du présent article doivent être entendues dans le sens le plus large et dans le cadre des lois et règlements régissant les opérations des établissements de crédit.

TITRE II - CAPITAL SOCIAL - ACTIONS

Article 4 - CAPITAL, ACTIONS

Le capital social souscrit et entièrement libéré s'élève à trois milliards quatre cent cinquante-huit millions soixante-six mille deux cent vingt-sept euros et quarante et un cents (€ 3.458.066.227.41).

Le capital social est représenté par trois cent cinquante-neuf millions quatre cent douze mille six cent seize (359.412.616) actions nominatives, sans désignation de valeur nominale, représentant chacune un/ trois cent cinquante-neuf millions quatre cent douze mille six cent seizième (1/359.412.616°) du capital social.

Article 5 - CAPITAL AUTORISE

Aux dates et conditions qu'il fixera, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social en

Exercice 1.2.:

• De tous les critères d'identification d'une société. Lequel est le plus précis ? Pourquoi ?

Le numéro d'entreprise car il est unique (contrairement à la dénomination ou le nom).

- Quelle a été votre source pour retrouver l'objet social ?
- 1. dans les annexes du MB (publication chronologiques) ou
- 2. dans a base de données des statuts coordonnés en ligne via notaire.be/statuts
 - conserve toutes les versions des statuts des sociétés résultant d'actes notariés en Belgique, depuis la constitution de la société jusqu'à la dernière mise à jour des statuts
 - base de données légale, disponible depuis le 1er mai 2019
 - fait partie du dossier de la société et peut être consultée gratuitement (source primaire)
 - évite le déplacement au greffe du tribunal de l'entreprise pour y consulter les statuts d'une société.

Exercice 1.3.: Codes Nace-Bel

Sources:

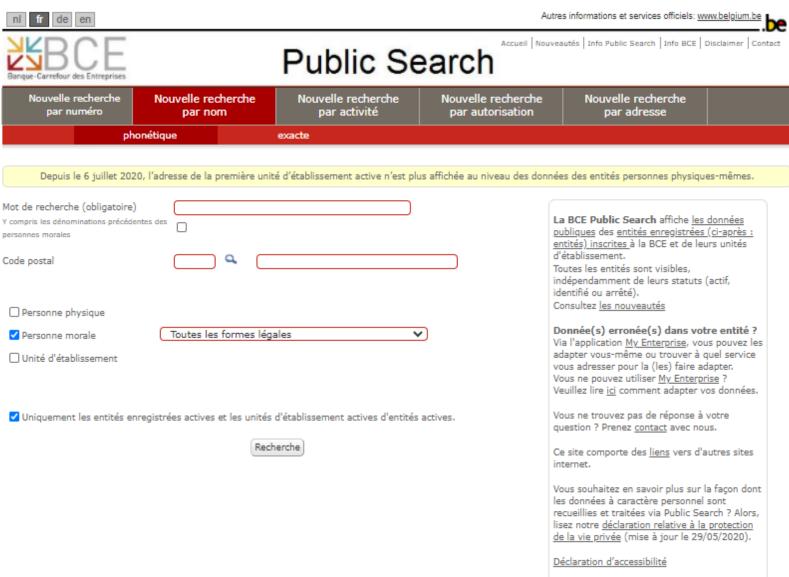
- Administration de la TVA
- Administration de l'ONSS
- Annexes du Moniteur belge
- Banque Carrefour des Entreprises

ATTENTION:

- ✓ PLUSIEURS CODES
- ✓ CODES DIFFERENTS SELON LES SOURCES

Points:15/115 (3*5)

Exercice 1.3.: Le code NACE-BEL



Évite les sociétés

faillites ou dissoutes

Exercice 1.3.: Le code NACE-BEI

Public Search

Nouvelle recherche Nouvelle recherche Par numéro par nom par a

Nouvelle recherche par activité Nouvelle recherche par autorisation

Nouvelle recherche par adresse

Données de l'entité enregistrée

Généralités		
Numéro d'entreprise:	0202.239.951	
Statut:	Actif	
Situation juridique:	Situation normale Depuis le 19 juillet 1930	
Date de début:	19 juillet 1930	
Dénomination:	PROXIMUS Dénomination en français, depuis le 22 juin 2015 PROXIMUS Dénomination en néerlandais, depuis le 22 juin 2015	
Adresse du siège:	Boulevard du Roi Albertll 27 1030 Schaerbeek Depuis le 14 décembre 1999	<u> </u>
Numéro de téléphone:	022024111	Depuis le 14 décembre 1999 ⁽¹⁾
Numéro de fax:	Pas de données reprises dans la BCE.	
E-mail:	Pas de données reprises dans la BCE.	
Adresse web:	www.proximus.com	Depuis le 14 décembre 1999 ⁽¹⁾
Type d'entité:	Personne morale	
Forme légale:	Société anonyme de droit public Depuis le 16 décembre 1994	
Nombre d'unités d'établissement (UE):	183 <u>Liste UE - Données et Activités par UE</u>	

Fonctions

Il y a 15 titulaires de fonctions légales pour cette entité. Montrez les titulaires des fonctions

Compétences professionnelles et connaissances de gestion de base Commerce ambulant Depuis le 12 mars 2018 Dispense non pme Depuis le 12 octobre 2017 Depuis le 12 octobre 2017

Exercice 1.3.: Le code NACE

Compétences professionnelles et connaissances de gestion de base

Commerce ambulant Depuis le 12 mars 2018

Dispense non pme

Depuis le 12 octobre 2017

Dispense

Depuis le 12 octobre 2017

Qualités

Employeur ONSS

Depuis le 1 juillet 2002

Assujetti à la TVA

Depuis le 1 janvier 1971

Entreprise soumise à inscription

Depuis le 1 novembre 2018

Pouvoir adjudicateur

Depuis le 19 juillet 1930

Autorisations

Agréation d'entrepreneur de travaux [->

Activités TVA Code Nacebel version 2008⁽²⁾

TVA 2008 61.200 - Télécommunications sans fil

Depuis le 1 janvier 2008

TVA 2008 26.300 - Fabrication d'équipements de communication

Depuis le 1 janvier 2008

Activités ONSS Code Nacebel version 2008⁽²⁾

ONSS2008 61.100 - Télécommunications filaires

Depuis le 1 janvier 2008

Montrez les activités Code Nacebel version 2003.

Données financières

Capital 200.000.000,00 EUR

Assemblée générale avril

31 décembre

18/11/2021

ORG Date de fin de l'année comptable

Exercice 1.3.: Le code NACE-

Activités ONSS Code Nacebel version 2008⁽²⁾

ONSS2008 61.100 - Télécommunications filaires Depuis le 1 janvier 2008

Montrez les activités Code Nacebel version 2003.

Données financières	
Capital	200.000.000,00 EUR
Assemblée générale	avril
Date de fin de l'année comptable	31 décembre

Liens entre entités

0442.257.642 (TELINDUS) est absorbée par cette entité depuis le 4 janvier 2010

0453.918.428 (BELGACOM MOBILE) est absorbée par cette entité depuis le 4 janvier 2010

0457.839.802 (TELINDUS SOURCING) est absorbée par cette entité depuis le 4 janvier 2010

0422.674.035 (TELINDUS GROUP) est absorbée par cette entité depuis le 18 avril 2012

0460.102.672 (BELGACOM SKYNET) est absorbée par cette entité depuis le 31 juillet 2014

0464.030.479 (WIRELESS TECHNOLOGIES) est absorbée par cette entité depuis le 20 octobre 2016

0466.917.220 (PROXIMUS GROUP SERVICES) est absorbée par cette entité depuis le 2 mai 2019

0460.078.819 (Belgacom Multimedia Ventures) a une relation inconnue avec cette entité depuis le 18 décembre 2001

Cette entité a une relation inconnue avec 0460.078.819 (Belgacom Multimedia Ventures) depuis le 18 décembre 2001

Liens externes

Publications au Moniteur belge [+> Publications des comptes annuels à la BNB [+> Répertoire des employeurs

> (1)Les données de contact ont été scindées de celles relatives à l'adresse. Il se peut donc que la date de début de la donnée de contact ne soit pas correcte. Plus d'infos pour la correction.

(2)Le 1/1/2008, la classification CE des codes Nacebel a été modifiée. Public search affiche tant les activités existantes d'après l'ancien code Nacebel 2003, valable jusqu'au 31/12/2007, que le nouveau code (et définition) 2008, valable depuis le 1/1/2008. Il s'agit donc d'une conversion purement administrative, et non d'un changement d'activités de l'entité ou de l'unité d'établissement.

Vers le haut de la page Retour



SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie.

Situation dans la banque de données BCE au 05/11/2021 Version: 10.0.2-3314-27/09/2021

Exercice 1.3.: Le code NACE-BEL

Cherchez sur Internet le code NACE-BEL 2008 de la maison-mère de ces enseignes belges et son libellé en français.

Enseignes	Dénomination sociale	Code NACE-BEL principal	Libellé
PROXIMUS 0202.239.951	PROXIMUS SA	TVA 2008 61.200	Télécommunications sans fil
		TVA 2008 26.300	Fabrication d'équipements de communication
		ONSS2008 61.100	Télécommunications filaires
Quick (restaurant) 0460.954.490	BURGER BRANDS BELGIUM SA	TVA 2008 46.392 Depuis le 12 avril 2016	Commerce de gros non spécialisé de denrées non-surgelées, boissons et tabac
		TVA 2008 56.102 ONSS 2008 56.102 Depuis le 20 septembre 2017	Restauration à service restreint

Media Markt 0846.855.431	MMS ONLINE BELGIUM SA	TVA 2008 47.540	Commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé
		TVA 2008 47910	Commerce de détail par
		ONSS 2008 47.910	correspondance ou par Internet
Takeaway.com 0684.675.983	Takeaway.com European Operations	TVA 2008 82.990	Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a.
	B.V.	ONSS2008 63.110	Traitement de données, hébergement et activités connexes
		70.210	Conseil en relations publiques et en communication
Delhaize 0402.206.045	Delhaize Le Lion/De Leeuw SCA	TVA 2008 47.114	Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire (surface de vente comprise entre 400m² et moins de 2500m²)

Exercice 1.4. : Organes d'une société anonyme Dessinez l'organigramme des organes d'administration et gestion d'une SA classique.

Noté: 8/110 (4*2)

Exercice 1.4. : Organes d'une société anonyme

• Actionnaires:

Assemblée générale (ordinaire/extraordinaire)

Pouvoirs les plus étendus/Nomme la administrateurs

• Gestion:

Conseil d'administration

(administrateur unique/moniste/dual avec CD et CS)

Décisions stratégiques / Réunions périodiques (ex.: tous les mois)

• Gestion journalière:

Administrateur(s) délégué(s) et/ou Directeur(s) génér-al (aux)

Affaires courantes et décisions du CA

Direction et Personnel



Directeurs/ Chef de services/Contremaîtres.../Travailleurs

Travail journalier en suivant les directives AD et DG

Noté: 9/110 (3*3)

Secteur : activité principale

Branches: tous les biens ou services (produit finis)

Filière : celle de l'activité principale (en général)

Les secteurs et filières les plus usuels sont :

L'agroalimentaire, l'aéronautique, l'automobile, le bois, la chimie et matériaux, la construction, l'eau, la mer, l'électronique, les infrastructures du numérique, les mines et métallurgie, la mode et le luxe, le nucléaire, la santé, la sécurité, les nouveaux systèmes énergétiques, la transformation des déchets,...

ENTREPRISE	SECTEUR	BRANCHES	FILIERE	Nationalité
Volkswagen (Groupe VW AG) Marques: Volkswagen, Audi, Seat, Cupra, Škoda, Porsche, Lamborghini, Bentley, Ducati, Scania, MAN et JETTA.	Automobile	Automobile Motos Camion Banque Assurances Moteurs (bateaux)	Automobile	Wolfsburg HQ 2 Berliner Ring Allemagne

ENTREPRISE	SECTEUR	BRANCHES	FILIERE	Nationalité
 Coca-cola marques Coca-Cola, Diet Coke, Fanta, Fresca, Schweppes Sprite, Thums Up, Aquarius, Ciel, Dasani, AdeS, Del Valle, fairlife, innocent, Minute Maid, etc. A fin 2020, le groupe dispose de 141 sites de production dans le monde. 65,8% du CA est réalisé à l'international. 	Agroalimentaire (Production et commercialisatio n de boissons non alcoolisées (n°1 mondial))	Agroalimentaire Le CA par activité: • vente de concentrés de boissons et de sirops (56%) • mise en bouteilles et vente de boissons (44%): sodas, jus de fruits, boissons à base de thé, eaux, etc.	Agroalimentaire (boissons non alcoolisées)	1 Plaza Coca-Cola 30313 Atlanta, Georgia États-Unis

ENTREPRISE	SECTEUR	BRANCHES	FILIERE	Nationalité
Marques principales: Husqvarna, Gardena, McCulloch, Diamant Boart; Marques tactiques: Jonsered, Poulan, Weedeater, Dixon, Partner; Marques régionales: Klippo, Flymo, Zenoah, Bluebird.	Machines équipements mécaniques	 Machines pour la forêt et le jardin (84% du CA) taille et éclaircissage (Tondeuses, robots Scarificateurs, tronçonneuses,) Entretien et travail du sol (Souffleurs, Motoculteurs,) Hiver (Fraises à neige) Nettoyage (Nettoyeur haute pression Aspirateur) Equipement de coupe et outils diamantés pour l'industrie de la construction et la pierre (14% du CA) (Equipements de compactage, Equipements de mise en œuvre de béton, Scies à béton frais, Surfaceuses, Scies murales Scies à câble, Découpeuses, Scies de sol, Moteurs de forage, Moteurs de forage avec bâti, Bâtis de forage, Groupes d'alimentation, 	Machines équipements mécaniques	Huskvarna Suède (créée en 1689)

Exercice 1.6. : Les pouvoirs dans une société Cherchez

- 1. la nomination d'un dirigeant d'une société belge quelconque
- 2. l'étendue des pouvoirs de ce dirigeant.

Faite une copie des écrans ou images et reproduisez-les ci-dessous.

Noté: 10/110 (5 pour nomination + 5 pour étendue des pouvoirs)

Source primaire :

- AMB: la publication est souvent par extrait (pas la presse, pourquoi?)
- Les statuts de la société (complets)

Exercice 1.6. : Les pouvoirs dans une société

Nomination: Source AMB

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_tsv/tsv_rech.pl?language=

fr&btw=0400378485&liste=Liste





In de bijlagen bij het Belgisch Staatsblad bekend te maken kopie na neerlegging ter griffie van de akte



neergelegd/ontvangen op

02 110, 2006

ter griffie van d**orttie**lerlandstalige

and the second of the second o

Ondernemingsnr: 0400.378.485

Benaming

bluit): Etablissementen Franz Colruyt

(verkort) :

Rechtsvorm: Naamloze vennootschap

Zetel: Edingensesteenweg 196, 1500 Halle

(volledig adres)

Onderwerp akte : Benoeming commissaris / herbenoeming en benoeming en bestuurders

Uittreksel uit het verslag van de Algemene Vergadering van 28 september 2016:

Het mandaat van de huldige commissaris, KPMG Bedrijfsrevisoren CVBA B001, met maatschappelijke zetel te 1130 Haren, Bourgetlaan 40D, vertegenwoordigd door de heer Jo Vanderbruggen (01207) en de heer Ludo Ruysen (00949) loopt ten einde op de Algemene Vergadering in september 2016.

Op voorstel van de Raad van Bestuur van de vennnootschap, beslist de Algemene Vergadering aan te stellen als commissaris voor alle filialen van Colruyt Group: Ernst & Young Bedrijfsrevisoren BCVBA (B00160), met maatschappelijke zetel te 1831 Diegem, De Kleetlaan 2, met als vaste vertegenwoordiger, de heer Danny. Wuyts (A01979), bedrijfsrevisor, voor een periode van drie boekjaren Ingaande vanaf boekjaar 2016-2017, om herbenoemd te worden op de Algemene Vergadering in 2019.

De Algemene Vergadering keurt de benoeming van de commissaris goed.

Het mandaat van de heer François Gillet vervalt na de Algemene Vergadering van 28 september 2016. De Raad van Bestuur stelt voor de heer François Gillet (nationaal nummer 60.02.06-407.08, vermeld met zijn: uitdrukkelijke toestemming) als bestuurder te herbenoemen en dit voor een periode van 4 jaar dus tot na de Algemene Vergadering in 2020.

De Algemene Vergadering keurt de herbenoeming van de heer François Gillet goed.

Het mandaat van de N.V. Anima vervalt na de Algemene Vergadering van 28 september 2016. De Raad van Bestuur stelt voor om dit mandaat niet te verlengen. De Raad van Bestuur stelt voor de N.V. Korys (ondernemingsnummer 0844.198.918), met maatschappelijke zetel te 1654 Huizingen, Guido Gezellestraat 126, met als vast vertegenwoordiger, de heer Jef Colruyt (nationaal nummer 58.10.18-253.10, vermeld met zijn uitdrukkelijke toesterming), te benoemen tot bestuurder en dit voor een periode van 4 jaar dus tot na de Algemene Vergadering in 2020.

De Algemene Vergadering keurt de benoeming van de NV Korys als bestuurder goed.

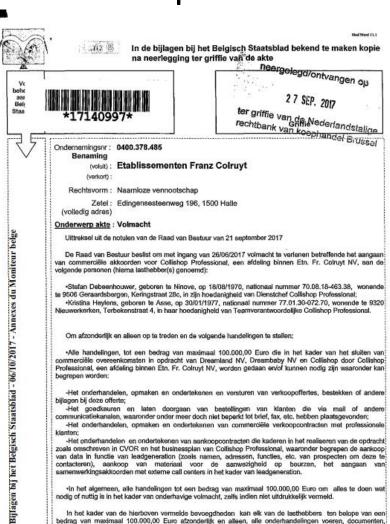
Jef Colruyt Bestuurder

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad

Frans Colruyt Bestuurder

Exercice 1.6.: Les pouvoirs dans une société

Etendue des pouvoirs : Source AMB http://www.ejustice.just .fgov.be/cgi_tsv/tsv_rec h.pl?language=fr&btw= 0400378485&liste=Liste



Voorbehouden aan flek Belgisch Startsblad

achteraf wordt gerapporteerd bij de betrokken divisiemanager en/of directeur tijdens een werkoverleg of via een activiteitenverslag.

In het kader van de hierboven vermelde lastgeving kan elk van de lasthebbers één of meerdere personen in de plaats stellen voor het uitvoeren van alle of een deel van bovenvermelde bevoegdheden.

Bovengenoemde lastgeving sluit de bevoegdheden van de Directie of de Divisiemanagers dienaangaande niet uit.

Deze volmacht kan te allen tijde worden herroepen en wordt automatisch stopgezet op de eerdere datum van de volgende situaties: In het geval van een functiewissel en/of in het geval van de beëindiging van de tewerkstelling van de tasthebber om welke reden dan ook en/of na een termijn van 2 jaar volgend op de ondertekening van deze volmacht.

Ondergetekende verbindt er zich hierbij toe om de volmachthouder schadeloos te stellen voor elke schade ide hij zou kunnen oplopen ten gevolge van enige handeling gesteld ter uitvoering van deze volmacht, op voorwaarde evenwel dat hij de grenzen van zijn bevoegdheden heeft nageleefd. Verder verbindt ondergetekende zich ertoe geen enkele schadevergoeding van de volmachthouder te vorderen, op voorwaarde evenwel dat de volmachthouder de grenzen van zijn bevoegdheden heeft nageleefd.

De Raad van Bestuur heeft besloten om alle volmachten te verlenen aan Griet Verbeeck wonende te Sint-Kateline Waver, Generaal Deschachstrate 15, individueel bevoegd en met mogelijkheld tot indeplataststelling, met het oog op het opstellen en neerleggen van de publicatieformulieren betreffende voorgaand besluit.

Griet Verbeeck Gevolmachtigde

binnen de vooraf in CVOR opgemaakte en goedgekeurde boordlabellen en vooruitzichten en mits er hierover.

Op de laatste biz, van <u>Luik B</u> vermelden: <u>Recte</u>: Naam en hoedenigheid van de instrumenterende notants, hetzij van de perso(o)n(en)
bevoed de rechtspersoon ten aanzien van derden te vertogenwoordigen.

contracten, brieven en stukken ondertekenen die verband houden met onderhavige volmacht, mits de transacties kaderen binnen de vooraf in CVOR goedgekeurde boordtabellen en mits ze binnen de perken van deze lastgeving vallen.

De lasthebber mag de bevoegdheden in het kader van deze lastgeving zoals omschreven in bovenstaande paragraaf ook uitoefenan voor bedragen die hoger zijn dan 100.000,00 euro mits deze handelingen kaderen

Verso: Naam en handtekening.

Critères:

Vos bonnes idées

Vos mauvaises idées (neutre : pas de points négatifs)

Citation des sources: +1

Points 28/110

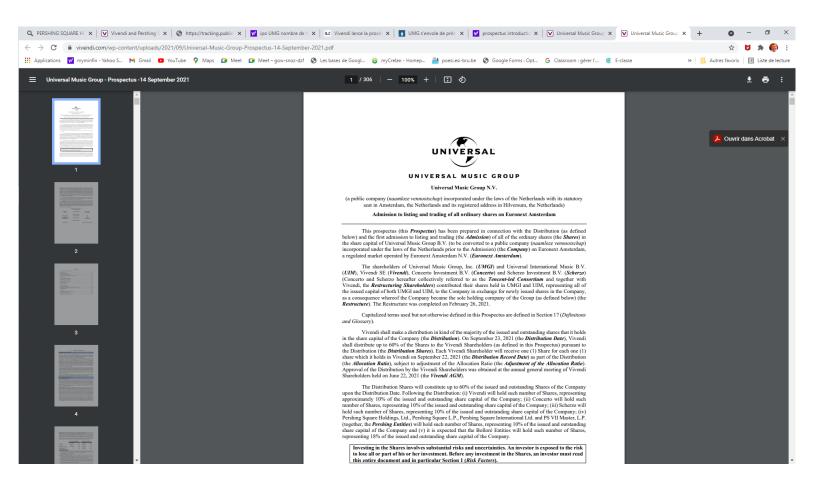
UMG (Universal Music group):

- un des « trois grands » labels de disques (avec Warner Music Group et de Sony Music)
- basé à Santa Monica, en Californie
- artistes: Taylor Swift, Lady Gaga, The Rolling Stones, Alicia Keys, Post Malone, Billie Eilish, Billy Joel, J. Balvin et Coldplay, ...

Introduction en Bourse (pas une IPO Initial Public Offering):

- 21/09/2021
- Bourse d'Amsterdam (1,813,241,160 d'actions)
- Le prix d'introduction : 18,50 euros l'action (premier cours 25,25 € titres échangés 4,2M = 0,23% des titres)

UMG (Propectus IPO) Site Vivendi



Situation de départ : actionnaire de UMG (2020)= Vivendi (90%)+Tencent (10%) Les actions détenues par Vivendi sont :

- Distribuées : aux actionnaires Vivendi au titre de dividende en nature (60%) (dont 18% à Groupe Bolloré : 5,9 MM €)
- **Cédées** : > TENCENT (10% + 10%, 3MM €), créée en 1998, spécialisée dans les services internet et mobiles ainsi que la publicité en ligne (chinoise)
- > PERSHING SQUARE TONTINE HOLDINGS (10% en juin 2021), société holding d'investissement structurée comme un fonds à capital fixe, spécialisée dans la prise de participations dans des sociétés cotées en bourse (principalement en Amérique du Nord)
- Gardées par Vivendi (10%)

Conséquence:

UMG filiale de Vivendi devient une société « indépendante » (plus de maison-mère)

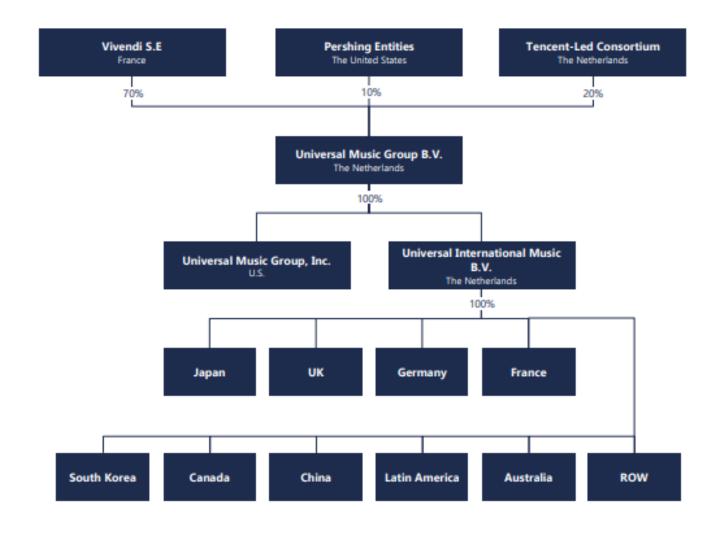
Pourquoi Vivendi se retire-t-elle?

En difficulté il y a quelques années (piratage), UMG, porté par le streaming et l'écoute illimitée (Spotify et Apple Music) ainsi que d'autres applications sociales (TikTok et Instagram) qui autorisent l'utilisation de chansons dans les messages de leurs utilisateurs, le marché de la musique s'est consolidé, et s'est spectaculairement redressé

UMG est devenu une pépite :

- 7,4 milliards de chiffre d'affaires,
- 80% du résultat opérationnel
- valorisée à 33 milliards d'euros → sous-évalue UMG dans le groupe (danger d'arrivée d'un raider)
- 1. activité n'est plus considérée comme stratégique
- 2. recentrage sur d'autres activités dont les médias
- 3. développement de ses activités en Asie
- 4. Faire coter le titre UMG (pour pouvoir être acheté et vendu et être valorisée seule))

Le 15 novembre 2021 11:45 Boursorama





Le 15 novembre 2021 11:45 Boursorama

DONNÉES HISTORIQUES

VAR.	+ HAUT	+ BAS
-	-	-
+6.12%	27.96	25.63
+11.91%	27.96	24.31
-	-	-
	- +6.12%	+6.12% 27.96

Action UMG, Le 15 novembre 2021 11:45 Boursorama

- IPO (Initial Public Offering) ou introduction en bourse en français correspond à la cotation des actions d'une société sur un marché boursier. En d'autres termes, cela se produit lorsqu'une société décide de commencer à vendre ses actions au public. L'entreprise décide alors du nombre d'actions qu'elle souhaite proposer à la vente et une banque d'investissement suggère le prix initial des actions en fonction de l'offre et de la demande pour celles-ci.
- IPM: L'offre à prix minimum est une procédure d'introduction en Bourse qui fixe la quantité de titres proposés au marché et le prix minimum auquel peut se faire l'introduction.
- **Scission** (spin-off) Une opération de scission consiste en la division en plusieurs entités juridiquement distinctes d'un groupe ayant des activités différentes. Les anciens actionnaires échangent alors les titres de l'ancienne société contre des actions de chacune des nouvelles sociétés.

Exercice 1.8. : Maintien du patrimoine et distribution des bénéfices

Noté: 10/110

Actif net: 2 pts

Montant maximum distribuable : 2 pts

Quick ratio: 4 pts

Montant réellement distribuable : 2 pts

Chapitro	e I : Les entreprises	2.1.	Par leur	forme juridique
2.	Le classement des entreprises		2.1.3.	Personnes morales

Le test de l'actif net :

Après le versement du dividende, le capital ne peut devenir négatif, ce qui limite le dividende distribuable.

EQUATION - FORMULE 1 : LE TEST DE L'ACTIF NET

Actif net = Total de l'actif – provisions – dettes – immobilisations incorporelles (frais d'établissement, recherche et développement,...)

> 0

EQUATION - FORMULE 1 : LE TEST DE L'ACTIF NET

Actif net = 23 - 1 - 4 - 1 = 17 > 0

Chapitre I : Les entreprises		2.1.	Par leur forme juridique	
2.	Le classement des entreprises		2.1.3.	Personnes morales

MONTANT MAXIMUM DISTRIBUABLE: CAPITAL =

Pour l'application du test de l'actif net par une SA, les éléments des capitaux propres suivants sont considérés comme étant indisponibles :

- le capital libéré (compte 100 du PCMN) ou, si ce montant est supérieur, le capital appelé ;
- les apports indisponibles hors capital (compte 111 du PCMN)⁷;
- la partie non amortie des plus-values de réévaluation (compte 12 du PCMN)⁸;
- les réserves légales (compte 130 du PCMN)⁹;
- les autres réserves indisponibles (compte 131 du PCMN)¹⁰, à savoir :
 - les réserves statutairement indisponibles (compte 1311 du PCMN);
 - o la réserve pour actions propres (compte 1312 du PCMN);
 - o le soutien financier (compte 1313 du PCMN);
 - o les autres réserves indisponibles (compte 1319 du PCMN);
- les subsides en capital (compte 15 du PCMN)¹¹.

Source : Commission des Normes Comptables

Chapitre I : Les entreprises		2.1.	Par leur forme juridique	
2.	Le classement des entreprises		2.1.3.	Personnes morales

MONTANT MAXIMUM DISTRIBUABLE:

EQUATION - FORMULE 2 : MONTANT MAXIMUM DISTRIBUABLE

Montant distribuable = Actif net – capital – Plus-values de réévaluation non encore amorties (si positif)

Montant distribuable = 17 - 2 - 1 - 0.2 - 10 = 3.8

Chapitr	e I : Les entreprises	2.1.	Par leur	forme juridique
2.	Le classement des entreprises		2.1.3.	Personnes morales

Le test de liquidité :

La société doit être en mesure de payer toutes les dettes dues et à échoir pour les 12 prochains mois.

Pour s'en assurer la loi exige le calcul d'un test de liquidité:

EQUATION - FORMULE 3 : TEST DE LIQUIDITE (« QUICK RATIO »)

Quick ratio = Actifs circulants restreints – Stocks / Dettes à court terme

Quick ratio = (5 + 1 - 0) / (3 + 1 + 0) = 1,50 > 1 (ch analyse fin) Accepte aussi (5 + 1 - 0) / (3 + 0 + 0) = 2 > 1 (ch 1)

Exercice 1.8. : Maintien du patrimoine et distribution des bénéfices

Montant distribuable : Bénéfice reporté = 2

(et éventuellement les réserves disponibles = 2,8)

• Bénéfice reporté : 2 < 3,8

Actif net après répartition :

17 - 2 = 15 > 0

La réserve légale est totalement constituée :

2*0,1=0,2

RL = Prélèvement obligatoire d'un vingtième au moins du bénéfice net de l'exercice (diminué de la perte reportée des exercices antérieurs), affecté à la formation d'un fonds de réserve.

L'obligation de prélèvement sur les bénéfices cesse d'exister lorsque la réserve légale a atteint le dixième du capital social. Cette fraction doit être calculée sur le montant total du capital social (souscrit), et non sur la seule partie libérée.

Exercice 1.8. : Maintien du patrimoine et distribution des bénéfices

Montant distribuable : Bénéfice reporté = 2 (et éventuellement les réserves disponibles = 2,8)

• Réserve disponibles + bénéfice reporté : 4,8 > 3,8

Actif net après répartition :

17 - 4.8 = 12.2 > 0 MAIS seulement 3.8 DISTRIBUABLE.

La réserve légale est totalement constituée :